



**PROPOSITION DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS DE LA REPUBLIQUE DE CHYPRE
CONCERNANT UNE MISSION D'ENQUETE DANS LES PAYS DU VOISINAGE
MEDITERRANEEN MERIDIONAL ET ORIENTAL**

Les paragraphes 7,8 et 9 des conclusions de la réunion inaugurale de la Conférence interparlementaire pour la PESC et la PSDC qui s'est tenue à Paphos, les 9-10 septembre 2012, stipulent que :

« 7. [La Conférence interparlementaire] est convaincue que les parlements ont un rôle crucial à jouer dans la promotion des valeurs démocratiques et des systèmes de bonne gouvernance responsables et c'est pourquoi elle insiste sur la nécessité d'un rôle à jouer plus prévalent des parlements, en particulier dans l'aide du processus de transition démocratique des pays du voisinage méridional et oriental ;

8. Considère que cela exige, entre autres, un contrôle accru des processus démocratiques dans les pays du voisinage méridional et oriental de l'Union et une coordination, basée sur des initiatives communes et un meilleur échange d'informations, en parallèle à des actions parlementaires visant à soutenir ces pays.

9. Demande à la Présidence d'élaborer des propositions à cet effet avant la prochaine réunion de la Conférence interparlementaire ; »

Conformément au paragraphe 9, la Chambre des représentants de Chypre suggère qu'une mission d'enquête soit mise en place par la Conférence interparlementaire afin de contrôler les processus démocratiques dans les pays du voisinage méditerranéen méridional et oriental. C'est dans ce but précis que la mission se rendra dans les pays du Printemps arabe et transmettra ses résultats d'enquête à la Conférence.

Cette mission peut être composée de huit membres au plus, choisis par la Conférence, par appel ouvert. Un coordinateur peut être choisi au sein du groupe. La composition du groupe peut être revue pour chaque mission.

La durée du mandat de la mission peut être prolongée jusqu'à la Conférence suivante et peut être revue.

Le Parlement assure la fonction de Secrétariat dont le coordinateur, membre du Parlement, agit en collaboration avec la Troika présidentielle et le Parlement européen.

Le coût des missions peut être pris en charge par les parlements participants.

